

DEPARTEMENT Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT Briey
CANTON Pays de BRIEY

COMMUNE DE PIENNES

2022_09_03

**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil
Municipal
Séance du 26 septembre 2022**

<p>Nombre de membres en exercice : 19</p> <p>Date de convocation : 19 septembre 2022</p> <p>Affichage du compte-rendu le : 27 septembre 2022</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIENNES était rassemblé en session ordinaire, salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. CALVO Matthieu.</p> <p>Présents : MM. CALVO Matthieu, LINTZ Stéphane, Mme BUTTGENBACH Jocelyne, M. HENRION Christian, Mme WEBER Sophie, M. DEMANGEL Benjamin, Mmes ARROUGÉ Marie-Josée, DAVAL Chantal, MM. LARMUSIAUX Franck, NAPOLI Maurizio, GABRIEL Régis, Mme VENEZIAN Nicole, M. MATUSZAK Edmond, Mme WATTECANT Aurélie.</p> <p>Représentées : M. THIRIET Mathieu (par M. HENRION Christian), Mme HANUS Virginie (par M. LARMUSIAUX Franck), Mme LINTZ DA SILVA Cristina (par M. LINTZ Stéphane).</p> <p>Excusé : M. MAHJOUBI Jawad</p> <p>Absente : Mme DERFALOU Soumia</p>
---	--

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LARMUSIAUX Franck ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Désignation des délégués auprès du SIEP - Modifications

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-7,

Vu sa délibération en date du 16 juin 2020 portant désignation des délégués de la commune auprès des syndicats,

Considérant que, dans un souci d'amélioration de l'exercice des mandats des conseillers municipaux, il convient de modifier la représentation de la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de PIENNES (SIEP),

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

- Décide,
- À l'unanimité,

- De désigner comme suit les délégués appelés à siéger au sein du SIEP

Représentants	Conseillers municipaux
3 Titulaires	M. LINTZ Stéphane M. NAPOLI Maurizio M. HENRION Christian
3 Suppléants	M. CALVO Matthieu Mme DAVAL Chantal Mme HANUS Virginie

**Pour extrait certifié conforme,
Fait à PIENNES, le 30 septembre 2022
Le Maire,
Matthieu CALVO**